



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-733

POUR FIXER LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION AINSI QUE L'IMPOSITION DE LA TAXE POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2017

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 17-733, pour fixer les taux de taxe foncière et de tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2017.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 23 décembre 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 23^{ième} jour de décembre 2016.

Annie Racine
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 décembre 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 23 décembre 2016.

Annie Racine
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière